



Dossier d'inscription
Seconde générale et technologique
2023 - 2024

Photo

Nom : Prénom :

Élèves sélectionnés sur dossier :

- ☐ Section sportive football
- ☐ ESABAC

Langues vivantes A :

- ☐ Anglais
- ☐ Italien (pour la section ESABAC uniquement)

Langues vivantes B :

- ☐ Italien
- ☐ Espagnol
- ☐ Allemand
- ☐ Anglais (pour la section ESABAC uniquement)

Enseignement optionnel général (selon les places disponibles) - un seul choix possible
(incompatibilité pour les sections football et ESABAC)

- ☐ LVC Espagnol
- ☐ Arts plastiques
- ☐ Histoire des arts
- ☐ Latin
- ☐ Théâtre

Enseignement optionnel technologique (selon les places disponibles) - un seul choix possible
(incompatibilité pour les sections football et ESABAC)

- ☐ Sciences et laboratoire
- ☐ Sciences de l'ingénieur
- ☐ Sciences de l'ingénieur dans le cadre de la seconde GT parcours STI2D
- ☐ Management et gestion

FICHES DE RENSEIGNEMENTS

Élève :

Nom :
Prénom :
Téléphone :
Mail :
Sexe : ☐ Masculin ☐ Féminin
Nationalité :
Né(e) le :
Commune de naissance :
Département de naissance :
Pays de naissance :

N° de sécurité sociale :
Classe suivie en 2022/2023 :
Nom et adresse de l'établissement en 2022/2023 :
.....
.....
Qualité demandée en 2023/2024 :
☐ Externe ☐ Demi-pensionnaire ☐ Interne*
(*) les demandes d'internat seront étudiées lors d'une commission

Responsable 1 :

☐ Paie les frais de scolarité ☐ Perçoit les aides
☐ Père ☐ Mère ☐ Autre (précisez) :
☐ Responsable légal ☐ Personne en charge de l'élève
Nom de famille (jeune fille) :
Nom d'usage :
Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone domicile : Téléphone mobile :
Téléphone travail :
E-mail :
Profession :
A contacter en priorité : ☐ oui ☐ non

Responsable 2 :

☐ Paie les frais de scolarité ☐ Perçoit les aides
☐ Père ☐ Mère ☐ Autre (précisez) :
☐ Responsable légal ☐ Personne en charge de l'élève
Nom de famille (jeune fille) :
Nom d'usage :
Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone domicile : Téléphone mobile :
Téléphone travail :
E-mail :
Profession :
A contacter en priorité : ☐ oui ☐ non

Liste des documents

Les dossiers incomplets ne seront pas acceptés

- ☐ Copie du livret de famille
- ☐ Copie de la pièce d'identité en cours de validité
- ☐ Fiche d'urgence
- ☐ Fiche de santé avec une photo
- ☐ Copie des pages de vaccination (carnet de santé)
- ☐ Inscription demi-pension ou internat
- ☐ RIB du responsable financier
- ☐ Le cas échéant, copie du jugement de divorce
- ☐ Facultatif : adhésion Maison du lycéen

Retour des dossiers d'inscription	
2 ^{nde} GT	Mercredi 28 juin 2023 toute la journée pour les élèves du collège G. Anthonioz de Gaulle
	Jeudi 29 juin 2023 toute la journée pour les autres collèges

CALENDRIER DE LA RENTRÉE 2023	
Installation à l'internat	Lundi 04 septembre 2023 de 08h00 à 09h00
Rentrée - accueil dans les classes par l'équipe pédagogique et éducative	Lundi 04 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
Cours selon l'emploi du temps	Lundi 04 septembre 2023 après-midi

J'autorise le lycée à photographier mon enfant pour son dossier scolaire et administratif.

L'inscription au lycée vaut acceptation du règlement intérieur.

Fait à, le

Signature de l'élève

Signature des parents ou responsables légaux

FICHE D'URGENCE

NOM : Prénom :

Classe : Date de naissance :

Nom et adresse des parents ou du représentant légal

N° et adresse du centre de sécurité sociale :

N° et adresse de l'assurance scolaire :

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant au moins un numéro de téléphone :

N° du domicile :

N° du travail du père : Portable :

N° du travail de la mère..... Portable :

Nom et n° de téléphone d'une autre personne susceptible d'être contactée rapidement :

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

Date du dernier rappel de vaccin antitétanique :

Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (allergies, maladie de longue durée, traitements en cours, précautions particulières à prendre).....

NOM, adresse et N° de téléphone du médecin traitant :

DOCUMENT NON CONFIDENTIEL à remplir par les familles à chaque début d'année scolaire. Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée à l'attention du médecin ou de l'infirmière de l'établissement.

Fiche infirmerie
CONFIDENTIELLE

PHOTO
Obligatoire

Cette fiche peut nous être retournée sous pli cacheté

Année Scolaire : 2023 /2024 Classe.....

ELEVE

NOM : Prénom :
Né(e) le : A : Sexe : F : ☐ M : ☐
Nationalité :
Adresse/ville:
Etablissement précédent:

N° de sécurité sociale de l'élève

--	--	--	--	--	--	--	--

OBLIGATOIRE

Ce numéro se trouve sur l'attestation de droits à l'assurance maladie délivrée par la CPAM ; vous pouvez également l'obtenir en téléphonant au 3646.

RESPONSABLES LEGAUX DE L'ELEVE

	PARENT 1	PARENT 2	RESPONSABLE OU TUTEUR
NOM			
PRENOM			
TEL portable			
TEL travail			
PROFESSION			

PROTOCOLE D'URGENCE (en application du règlement en vigueur)

En cas d'urgence, un avis médical sera demandé au centre 15 (SAMU) qui décidera de la prise en charge la plus adaptée pour le cas de l'élève. La famille est avertie dans les meilleurs délais. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital que sous la responsabilité d'un représentant légal.
Dans tous les cas, les frais occasionnés seront à votre charge.

En cas d'absence des parents, autres personnes « majeures » autorisées à prendre en charge votre enfant :

NOM & PRENOM	PARENTE	TEL DOMICILE	TEL PORTABLE

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

L'élève présente-t-il des difficultés de santé : OUI : ☐ NON : ☐

ASTHME ☐

DIABETE ☐

EPILEPSIE ☐

ALLERGIE ☐ : précisez :

AUTRES ☐ : précisez :

L'élève suit-il un traitement ? OUI : ☐ NON : ☐

Si OUI, lequel :

L'élève a-t-il un suivi psychologique ?

OUI : ☐

NON : ☐

L'élève a-t-il un plan personnalisé à la scolarisation dans le cadre de la MDPH ?

OUI : ☐

NON : ☐

L'élève est-il accompagné par une AESH ?

OUI : ☐

NON : ☐

L'élève a-t-il un Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP) pour des difficultés dans ses apprentissages ?

OUI : ☐

NON : ☐

Dans l'intérêt de l'élève avez-vous d'autres éléments à nous signaler ?
.....

PROTOCOLE D'ACCUEIL INDIVIDUALISE : P.A.I.

Un protocole d'accueil individualisé (P.A.I.) permet à l'équipe éducative d'administrer sur le temps scolaire, un traitement aux élèves atteints de maladies chroniques ou des précautions particulières en cas de problème de santé.

En l'absence de ce protocole, aucun médicament ne sera administré.

Il appartient aux familles des élèves concernés de faire la demande pour qu'il soit établi ou renouvelé pour l'année scolaire.

Désirez-vous établir un P.A.I : oui ☐ non ☐

Fournir lors de l'inscription une photocopie des vaccinations obligatoires (carnet de santé ou certificats).

Vous pouvez prendre contact dès la rentrée avec le service infirmier de l'établissement

Signatures :

Elève

Parent 1

Parent 2

Tuteur

A lire attentivement et à conserver par la famille

CONDITIONS D'ACCES AU RESTAURANT SCOLAIRE

1 – PASS RÉGION

Il est impératif de le commander pour la rentrée (<https://jeunes.auvergnerhonealpes.fr/106-pass-region.htm>), ce pass est valable pour toutes les années scolaires passées dans l'établissement ; il est strictement personnel et ne peut en aucun cas être prêté.

Il est strictement interdit de prêter votre Pass région ou bien de permettre à un/e autre élève d'accéder à l'établissement ou à la restauration.

Toute tentative de fraude peut entraîner l'exclusion de la demi-pension ou autre sanction plus stricte à déterminer.

Le **Pass Région est obligatoire**, il permet :

- L'accès au lycée et à la restauration
- La distribution des manuels scolaires
- De bénéficier d'une somme attribuée par la région pour des sorties culturelles, entre autres

1.1 – Perte ou vol du PASS

A commander de nouveau sur le site de la région et à signaler immédiatement à l'intendance pour mise en opposition afin de gérer la situation dans l'attente de recevoir un nouveau pass région.

1.2 – Oubli du PASS – crédit insuffisant

Lorsque vous avez oublié votre **PASS REGION** ou lorsque votre crédit est devenu insuffisant, vous avez la possibilité de prendre votre repas en vous procurant un badge jetable au bureau de l'intendance, au tarif en vigueur au 1^{er} septembre 2023 (**uniquement en espèces**).

2 – ACCES AU RESTAURANT SCOLAIRE (Cet accès se fait avec le pass région).

Les repas doivent être réservés soit à une borne ou en ligne (fonction qui sera mise en place pour la rentrée au mois de septembre), **avant 10h15 pour le repas du jour ou à partir de 14h15 pour le repas du lendemain.**

LA RESERVATION EN LIGNE EST FORTEMENT CONSEILLÉE, ELLE PERMET DE RESERVER SUR PLUSIEURS JOURS ET DE CORRIGER EN CAS DE CHANGEMENT.

ATTENTION : Tout repas réservé est **débité du compte de l'élève, qu'il soit **consommé ou non**.**

Sans réservation, l'accès au restaurant scolaire est toujours possible mais au tarif majoré en passant un badge jetable.

3 – HORAIRES DU SERVICE RESTAURATION

Les horaires d'ouverture du restaurant scolaire doivent être respectés et sont définis par le règlement intérieur.

4– TARIFS

Les tarifs sont fixés pour l'année civile par arrêté de la Région Auvergne Rhône-Alpes, sur proposition du lycée, les prix pourront changer au mois de janvier 2024.

Les prix pour l'année 2023 sont :

Repas réservé **4.12 €**

Badge jetable **4.70 €**

Repas non réservé (tarif majoré) **4,70€**

5– PAIEMENT

5.1 – Délais de paiement

Chaque fois que vous réservez et que vous passez directement à la borne du self, un repas est débité de votre compte et votre solde s'affiche.

Attention tout paiement doit être déposé **AU MOINS 48 HEURES À L'AVANCE**, sauf télépaiement.

5.2 – Règlements

Les repas **sont obligatoirement achetés par 10 minimum.**

- **PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE** en ligne grâce à vos identifiants et code PRONOTE dans la rubrique « **restauration** », si le lien n'apparaît pas, merci de contacter l'intendance.
- **PAIEMENT PAR CHEQUE** libellé à l'ordre de « l'agent comptable du Lycée Charles Poncet » et portant obligatoirement au verso : **nom et prénom de l'élève.**

Les chèques devront systématiquement être déposés dans la boîte aux lettres du service intendance, 48 heures à l'avance.

- **PAIEMENT EN ESPECES** au service intendance, le matin uniquement du lundi au vendredi, selon les horaires indiqués à l'entrée de l'intendance.
Le versement des espèces doit également intervenir au moins 48 heures à l'avance.

Pour les élèves de terminale ou tous ceux quittant l'établissement, il est demandé en fin d'année scolaire, de faire l'appoint et de consommer le nombre de repas permettant de solder votre crédit.

5.3 – Remboursement du solde de la carte

Le solde restant en fin d'année est utilisable sur l'année suivante si vous êtes toujours élève dans l'établissement.

Pour les élèves quittant l'établissement vous pouvez demander le remboursement du reliquat des cartes cantine ou transférer sur le compte d'un autre élève.

Tous les remboursements devront être demandés **expressément par écrit** et accompagnés d'un RIB.

Le remboursement ne pourra être fait que par virement administratif sur le compte du responsable financier de l'élève.

Pour toute inscription au lycée est fourni un RIB du responsable financier, pour d'éventuels remboursements.

6 – SERVICE INTENDANCE

Ouverture au public :

Du lundi au jeudi de 7h30 à 13h et le vendredi de 7h30 à 12h.

Vous pouvez aussi contacter le service intendance au **04.50.89.36.20** ou par mail à l'adresse suivante : **intendance.0740017S@ac-grenoble.fr** ou **sofia.fernandes@ac-grenoble.fr**.

INSCRIPTION à la DEMI-PENSION ou à l'INTERNAT
Année scolaire 2023/2024

Je, soussigné(e) M. Mme _____, responsable légal et financier, déclare inscrire à la

DEMI-PENSION ☐

INTERNAT ☐

L'élève NOM : _____ PRENOM : _____

inscrit en classe de :

SECONDE ☐ MLDS ☐ FLE ☐ UPE2A ☐ PREMIERE ☐ TERMINAL ☐ BTS ☐

3PREPA-METIERS ☐ 2nde PRO ☐ 1^{ère} PRO ☐ TERMINALE PRO ☐ CAP1 ☐ CAP2 ☐

Je certifie avoir lu et pris connaissance et accepter les conditions d'accès au restaurant scolaire ci-jointes, dont les principales dispositions sont résumées ci-dessous :

L'accès au restaurant se fait au moyen du **PASS REGION**, que vous aurez commandé **impérativement** pour la rentrée sur le site de la Région Auvergne-Rhône Alpes, il est valable jusqu'à la fin de votre scolarité au lycée.

Le compte de l'élève doit être approvisionné: sans crédit restauration sur le pass'région, l'accès au restaurant est impossible. L'approvisionnement du compte de l'élève sera possible dès la rentrée.

- **Il est recommandé d'effectuer l'approvisionnement par carte bancaire, avec le télépaiement sur PRONOTE, ce qui permet de créditer votre PASS REGION dans la journée.**
- Les chèques et les espèces sont aussi acceptés pour l'approvisionnement du PASS REGION ils doivent être remis à l'intendance **au moins 48 heures à l'avance**. Leur montant doit correspondre à **10 repas** minimum, soit **40 euros**.

Les élèves sont informés du solde de leur compte à chaque passage au distributeur de plateau. En cas d'oubli de sa carte, l'élève doit se procurer un badge jetable au tarif majoré.

Le **PASS REGION** est personnel et nominatif, **en aucun cas il ne peut être prêté**. Toute tentative de fraude peut entraîner l'exclusion de la demi-pension. La réservation des repas est obligatoire pour bénéficier du tarif élève : elle s'effectue avant 10H15 et depuis la veille 14H à une borne de réservation du lycée. Sans réservation, le passage est possible mais à un tarif majoré. **Les tarifs sont remis à jour chaque année au 1^{er} janvier.**

Pour les élèves de seconde et tous les nouveaux demi-pensionnaires, fournir OBLIGATOIREMENT un RIB du responsable financier, pour d'éventuels remboursements (INDIQUEZ LE NOM DE L'ELEVE AU DOS DU RIB).

A noter : Aucun changement de régime ne sera accepté en cours de trimestre sauf circonstance exceptionnelle validée par le chef d'établissement.

Date :

Signature :

FACTURATION INTERNAT 2023/2024

Nom de l'élève :

En classe de :

Le forfait d'hébergement comprend le petit-déjeuner, le déjeuner, le dîner, et la nuitée du lundi midi au vendredi midi.

Les remises sur ce forfait d'internat sont décidées par le conseil d'administration et s'appliquent uniquement pour les cas suivants :

- Sanction disciplinaire d'exclusion temporaire
- Voyage scolaire de plus de 8 jours
- Raison médicale sur présentation d'un certificat médical de plus de 10 jours
- Stage

La facture trimestrielle est transmise par **MAIL ET UNIQUEMENT PAR MAIL** au responsable financier, début novembre pour le 1^{er} trimestre, en février pour le 2^{ème} trimestre et début mai pour le 3^{ème} trimestre.

- **PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE SUR EDUCONNECT, CE MODE DE PAIEMENT EST FORTEMENT CONSEILLÉ**, paiement en plusieurs fois possible ;
- **PAIEMENT EN ESPÈCES**, au service intendance ;
- **PAIEMENT PAR CHÈQUE**, libellé à l'ordre de « l'agent comptable du Lycée Charles Poncet », au service intendance.

Pour information, l'internat du 1^{er} trimestre 2023/2024 sera de 601.04€. À titre indicatif, le prix de l'internat de l'année 2022/23 était de 1574.15 €.

La place d'internat est attribuée pour l'ensemble de l'année scolaire, votre engagement implique par conséquent qu'il n'y aura pas de sortie possible de l'internat en cours d'année, sauf décision du chef d'établissement pour raison exceptionnelle, à l'issue d'un trimestre.

Toute sortie de l'internat est définitive, c'est-à-dire qu'elle s'applique pendant toute la durée restante de la scolarité de l'élève au sein de l'établissement.

L'inscription à l'internat est à renouveler chaque année (*les élèves inscrits une année bénéficient d'une priorité l'année suivante, si toutefois leur situation familiale ou scolaire n'a pas évolué d'une part, et sous réserve cependant que les frais d'internat dus ont été intégralement réglés en fin d'année scolaire précédente d'autre part*).

En cas de difficultés financières, une aide ponctuelle peut être octroyée par le fonds social de l'établissement, il suffit de contacter l'assistante sociale de l'établissement au 04.50.89.36.20.

Je certifie avoir lu, pris connaissance et accepter les conditions de la facturation de l'internat.

Nom :

Prénom :

Date :

SIGNATURE DU RESPONSABLE FINANCIER

Document à faire parvenir par courrier au LYCEE CHARLES PONCET – SERVICE INTENDANCE -

1, avenue Charles Poncet - BP 109 – 74302 CLUSES ou par mail : intendance.0740017S@ac-grenoble.fr

04.50.89.36.20

Ne pas imprimer en recto-verso

Information FACTURATION INTERNAT 2023/2024

Le forfait d'hébergement comprend le petit-déjeuner, le déjeuner, le dîner, et la nuitée du lundi midi au vendredi midi.

Les remises sur ce forfait d'internat sont décidées par le conseil d'administration et s'appliquent uniquement pour les cas suivants :

- Sanction disciplinaire d'exclusion temporaire
- Voyage scolaire de plus de 8 jours
- Raison médicale sur présentation d'un certificat médical de plus de 10 jours
- Stage

La facture trimestrielle est transmise par courrier au responsable financier, début décembre pour le 1^{er} trimestre, fin mars pour le 2^{ème} trimestre et début juin pour le 3^{ème} trimestre.

- **PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE SUR EDUCONNECT, CE MODE DE PAIEMENT EST FORTEMENT CONSEILLÉ**, paiement en plusieurs fois possible ;
- **PAIEMENT EN ESPÈCES**, au service intendance ;
- **PAIEMENT PAR CHÈQUE**, libellé à l'ordre de « l'agent comptable du Lycée Charles Poncet », au service intendance.

Pour information, l'internat du 1^{er} trimestre 2023/2024 sera de 601.04€. À titre indicatif, le prix de l'internat de l'année 2022/23 était de 1574.15 €.

La place d'internat est attribuée pour l'ensemble de l'année scolaire, votre engagement implique par conséquent qu'il n'y aura pas de sortie possible de l'internat en cours d'année, sauf décision du chef d'établissement pour raison exceptionnelle, à l'issue d'un trimestre.

Toute sortie de l'internat est définitive, c'est-à-dire qu'elle s'applique pendant toute la durée restante de la scolarité de l'élève au sein de l'établissement.

L'inscription à l'internat est à renouveler chaque année (*les élèves inscrits une année bénéficient d'une priorité l'année suivante, si toutefois leur situation familiale ou scolaire n'a pas évolué d'une part, et sous réserve cependant que les frais d'internat dus ont été intégralement réglés en fin d'année scolaire précédente d'autre part*).

En cas de difficultés financières, une aide ponctuelle peut être octroyée par le fonds social de l'établissement, il suffit de contacter l'assistante sociale de l'établissement au 04.50.89.36.20.

Document à faire parvenir par courrier au LYCEE CHARLES PONCET – SERVICE INTENDANCE -

1, avenue Charles Poncet - BP 109 – 74302 CLUSES ou par mail : intendance.0740017S@ac-grenoble.fr

04.50.89.36.20

Ne pas imprimer en recto-verso

DEMANDE D'INTERNAT - 2023-2024

Toute demande d'internat sera examinée en commission pour une acceptation ou un refus. Une réponse par courrier vous sera envoyée la semaine du 10 au 13 juillet 2023. En cas d'absence de réponse de notre part, merci de prendre contact avec le service vie scolaire dès le 28 Août 2023 par téléphone au 04.50.89.36.20 ou par email à vie-scolaire1.0740017S@ac-grenoble.fr.

ELEVE		
NOM :	Prénom :	N° de portable obligatoire :
Date de naissance :	Niveau en <u>2023-2024</u> (rayer les mentions inutiles) : CAP 2de 1 ^{ère} Term BTS	PAI (rayer la mention inutile) : OUI NON Si OUI, préciser le motif :
Section FOOT (rayer la mention inutile) : OUI NON		

RESPONSABLES LEGAUX		
	Responsable 1	Responsable 2
NOM Prénom		
Adresse		
Préciser la distance lycée-domicile en Km		
N° de tél. fixe obligatoire		
N° de portable obligatoire		

Motif(s) de la demande d'internat :

RAPPELS IMPORTANTS

1	En cas de maladie de votre enfant et en fonction de la situation, il vous sera demandé de le récupérer afin d'éviter une propagation à d'autres élèves. A défaut et sans réponse de votre part, nous pourrions contacter les services d'urgence.
2	L'internat est fermé pendant les vacances, les week-ends (les dimanches soirs inclus) et les jours fériés.
3	Toute absence à l'internat doit être signalée le jour-même avant 18h au service internat par tél. au 07 88 70 23 64 ou par mail à « vie-scolaire1.0740017S@ac-grenoble.fr » en précisant le nom et prénom de votre enfant ainsi que la durée de l'absence.
4	Aucune sortie de l'internat n'est autorisée sans que le CPE de service en ait été informé au préalable par écrit et par les responsables légaux de l'élève ou l'élève majeur lui-même. Pour les autorisations régulières de sortie relatives à la pratique sportive, les responsables légaux doivent fournir un courrier précisant les jours et les horaires de sortie et d'entrée concernés ainsi que l'adresse et le n° de téléphone de l'organisme concerné. <u>TOUT RETOUR A L'INTERNAT SE FAIT A 21H25 MAXIMUM</u>

NUITS DE PRESENCE A L'INTERNAT

	OUI	NON
LUNDI		
MARDI		
MERCREDI		
JEUDI		

Signature de l'interne :

Signature des responsables 1 et 2 :

Adhésion Maison Des Lycéens

Association de type Loi 1901 animée par des élèves et des personnels de lycée, la MDL a pour objet **d'encourager, favoriser, développer ou impulser des projets et des activités à caractère éducatif, citoyen, solidaire, culturel (...) à destination de nos élèves et étudiants.**

Sa démarche s'exerce en lien avec les élèves représentants au Conseil de Vie Lycéenne et au Conseil d'Administration de l'établissement et **son champ d'action s'étend à tout projet présenté par des élèves ou personnels du lycée.**

Le soutien de ces initiatives s'effectue tant sur l'aspect organisationnel que matériel par l'acquisition d'équipements ou leur entretien, ou encore l'aide au financement de projets éducatifs...

Au cours de l'année 2022-2023 la MDL a notamment contribué à la réalisation des projets suivants :

- Programme de sorties culturelles des internes (cinéma, concerts...)
- Equipement des foyers internat et externat
- Equipement de la salle de musique
- Journée du lycéen (location sono-technicien, récompenses...)
- Aide à la réalisation et subvention de voyages scolaires
- Soutien du projet « Classe Montagne »
- Soutien du projet artistique « Les Planches Poncet »
- Achats de lots pour les divers projets du lycée (littéraire, numérique...)
- Financement du projet vidéo « LPO Charles PONCET »
- Bal de fin d'année (location sono, déco...)
- Fête de Noël des internes (animation soirée)

Aidez-nous à maintenir une vie lycéenne riche et conviviale en adhérant à la MDL et en rejoignant le bureau de l'association lors de son Assemblée Générale de début d'année !

Adhésion MDL 2023-2024

Nom (de l'élève/étudiant): Prénom :

Niveau de classe :

Ci-joint un chèque de 7€ à l'ordre de la Maison des Lycéens – Lycée Charles Poncet

Signature de l'élève/étudiant :

Signature du responsable légal :